



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service de l'eau et des risques

Perpignan, le 12 AOUT 2015

Affaire suivie par :
Marie-Hélène DOLO

☎ : 04.68.51.95.46
✉ : marie-helene.dolo
@pyrenees-orientales.gouv.fr

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique pour l'exploitation du forage du Mas Roussillon destiné à l'irrigation des futurs jardins familiaux et de l'arboretum du Mas Roussillon sur la commune de Canet-en-Roussillon.

En application de l'arrêté préfectoral n° DDTM/SER/2015217-0001 du 5 août 2015 il sera procédé à une enquête publique préalable à l'autorisation unique requise, au titre du code de l'environnement, pour l'opération précitée.

Le dossier d'enquête publique, composé de la demande d'autorisation « loi sur l'eau », de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité environnementale, ainsi que le registre à feuillets non mobiles côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Canet-en-Roussillon pendant 30 jours consécutifs, du jeudi 3 septembre 2015 au vendredi 2 octobre 2015 inclus.

Toute personne pourra en prendre connaissance sur place aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public, exceptés les samedi, dimanche et jours fériés, soit du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Le public pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la mairie de Canet-en-Roussillon, à Madame le Commissaire enquêteur – Enquête publique pour « l'exploitation du forage du Mas Roussillon destiné à l'irrigation des futurs jardins familiaux et de l'arboretum du Mas Roussillon sur la commune de Canet-en-Roussillon » – Place Saint-Jacques 66140 Canet-en-Roussillon, qui les annexera audit registre après les avoir visées.

Madame Anne Isabelle PARDINEILLE, désignée en qualité de commissaire enquêteur pour les besoins de cette enquête, recevra les observations du public comme suit :

- mercredi 16 septembre de 14h à 17h
- mercredi 23 septembre de 14h à 17h.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance de l'arrêté d'ouverture d'enquête sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales à l'adresse suivante: <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Téléphone :

+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements :

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr

L'ensemble du dossier d'enquête est mis à la disposition du public à la mairie de Canet-en-Roussillon ainsi qu'à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer). Toute personne physique ou morale intéressée pourra en obtenir communication après en avoir fait la demande dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

À l'expiration du délai de l'enquête, soit le vendredi 2 octobre 2015, à l'heure de fermeture de la mairie au public, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans la huitaine le responsable du projet et lui communiquera les observations orales et écrites consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

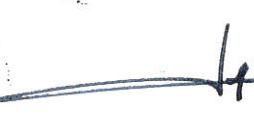
Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes à la préfète des Pyrénées-Orientales avec un rapport sur l'enquête et, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables assorties de réserves ou défavorables.

Une copie des conclusions et du rapport du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, sur le site internet de l'État dans les Pyrénées-Orientales, à l'adresse internet précitée, ainsi qu'à la mairie de Canet-en-Roussillon et à la Préfecture des Pyrénées-Orientales (Direction départementale des territoires et de la mer) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

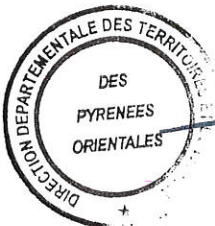
Des informations sur le projet peuvent être sollicitées auprès de M. LOMPECH – Mairie de Canet-en-Roussillon Tél. : 04.68.86.70.60, email : p.lompech@mairie-canet-en-roussillon.fr, et de Madame Natacha VERT Directrice du centre communal d'action sociale Tél. : 04.68.86.71.60.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté de la préfète des Pyrénées-Orientales.

Le Chef du Service de l'Eau
et des Risques,



Xavier AERTS



Téléphone :

+33 (0)4.68.38.12.34

horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 13h30-17h00

Adresse Postale : 2 rue Jean Richepin - BP 50909 - 66020 PERPIGNAN CEDEX

Renseignements :

INTERNET : www.pyrenees-orientales.gouv.fr
COURRIEL : ddtm@pyrenees-orientales.gouv.fr